

CONSEIL MUNICIPAL

Commune
de Chepniers

Séance du 16 juin 2026
à 20h00
à la Mairie

Le Conseil Municipal de la commune de CHEPNIERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil en mairie, le 16 juin deux mille vingt six à 20h00, sous la présidence de M. Thierry CLEMENCEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 12/15

- | | |
|---------------------------|----------------------------|
| – Mr CLEMENCEAU Thierry | – Mme LANDREAU Valérie |
| – Mr PAGNOUX Mario | – Mme MICHONNEAU Michelle, |
| – | – |
| – Mr GAGNEROT Jean-Pierre | – Mme DUPRÉ Sandrine |
| – | – Mme BRACHET Sandrine |
| – Mr AMANIOU Benjamin | – Mme PINEAU Laurence |
| – Mr BONNEAU Romain | – Mme GOURDET Stéphanie |
| – Mr AUTIER Thomas | |

Absents :

Mr LESTANG Jean-Marie, Mr RÉCAPPÉ Jean-Philippe,
Mme JAGOU Guylaine donne pouvoir à Mme DUPRÉ Sandrine

Mme PINEAU Laurence est nommée secrétaire de séance

Rapport de l'exécutif

Commission Communale des Impôts Directs :

Le Directeur départemental des finances publiques a retourné la confirmation des futurs membres de la commission communale des impôt directs. Elle se compose comme suit :

Titulaire : Mme LANDREAU Valérie, Mr PAGNOUX Mario, Mme MICHONNEAU Michelle, Mr LESTANG Jean-Marie, Mme JAGOU Guylaine, Mr GAGNEROT Jean-Pierre

Suppléants : Mme DUPRÉ Sandrine, Mr RÉCAPPÉ Jean-Philippe, Mr AMANIOU Benjamin, Mme PINEAU Laurence, Mme GOURDET Stéphanie, Mr AUTIER Thomas

Le Maire étant de plein droit titulaire.

École : Mr AUTIER Thomas, Mme DUPRÉ Sandrine, Mme LANDREAU Valérie font part de leur présence au dernier conseil d'école . Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2027 sont :

92 élèves au total pour le RPI

54 élèves à Chepniers

38 élèves à Bédénac

Il est reporté par les professeurs d'écoles une faible mobilisation des parents pour les activités scolaire à l'exception de l'activité vélo.

Les travaux à prévoir pour l'ensemble scolaire de Chepniers sont :

- Regonfler les ballons
- Monter le trotinettes neuves
- Vérifier la porte du bureau de la directrice
- Vérifier les crochets des volets.

En dehors de ce conseil d'école, une réflexion est à mener par le conseil municipal pour trouver une solution afin de rafraîchir les classes lors des fortes chaleurs

Commission Voirie : Mr Pagnoux rapporte les échanges de la commission voirie .

Une réfection de la place à l'entrée ouest de la commune (zone dépôt des ordures ménagère) est préconisé. Il faudrait réviser cette réparation qu'en calcaire car les camions faisant demi tour à cet endroit détruiront le double couche très rapidement, sauf à interdire toute manœuvre des poids lourds à cet endroit.

L'installation de pare-vues pour cacher les containers des ordures ménagères serait idéal. Il faut estimer l'opération.

Nous sommes en attente de devis pour la réfection de la route de Corignac endommagée par la pénétration des racines des arbres longeant cette voie.

SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS

<u>2026DE0056</u> – Autorisation transfert de crédit au budget Lotissement Prés de la Chapelle.....	3
<u>2026DE0057</u> – Autorisation de remboursement partiel par anticipation du contrat de prêt du Lotissement Prés de la Chapelle.....	3
<u>2026DE0058</u> – Acquisition d'un container de stockage.....	4
<u>2026DE0059</u> – Classement des voiries communales.....	4
Informations et questions diverses	5

DÉLIBÉRATIONS

2026DE0056: Autorisation transfert de crédit au budget Lotissement Prés de la Chapelle

Monsieur le Maire informe le conseil qu'au budget principal de la commune en section d'investissement il est prévu au chapitre 27 (autres immobilisations financières) qu'il soit versé une avance de crédit de 90 000 € vers le budget annexe du lotissement du prés de la chapelle. Ces 90 000 € étant inscrits en recette d'investissement au chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées), au budget annexe du lotissement.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le transfert de cette somme, du budget principal communal vers le budget annexe du lotissement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire a transférer la somme de 90 000 € du budget principal communal vers le budget annexe du lotissement

Délibération 2026DE0057: Autorisation de remboursement partiel par anticipation du contrat de prêt du Lotissement Prés de la Chapelle

Considérant la délibération 2026DE0056 autorisant le transfert de crédit au budget Lotissement Prés de la Chapelle Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'autoriser le versement de cette somme, à la banque AFL pour le Prêt n°3732, avec les conditions financières applicables suivantes :

Libellé	Valeur	Unité
Date du remboursement anticipé	10/07/2026	
Montant remboursé	90 000,00	EUR
Montant du capital restant à rembourser	270 000,00	EUR
Montant des intérêts non échus dus	395,25	EUR
Total	90 395,25	EUR

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire a rembourser par anticipation la somme de 90 000 € au capital sur l'emprunt initial de 450 000,00€, contracter auprès de la banque AFL selon les conditions financières présentés et à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Délibération 2026DE0058: Acquisition d'un container de stockage

Monsieur le maire expose que le club de football CHEPNIERS FC demande s'il est possible que la commune achète un container de 40 ft (12,20 m*2,44m) destiné au stockage et à la sécurisation du matériel sportif. Le coût total de l'opération est de **3 200 € TTC**. Monsieur le maire stipule que le club s'engage à participer à hauteur de **50 %** du prix d'achat. La commune pourrait donc acquérir ce container pour 1600 € TTC.

Après retrait de Monsieur Pagnoux Mario président du football club de Chepniers **Les membres présents et représentés du conseil municipal , en ayant délibéré, autorisent** l'achat de ce container pour la somme de 1 600 € et **autorisent** le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Délibération 2026DE0059: Classement des voiries communales

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la dernière mise à jour du tableau de classement des voiries communales, date du 21 juillet 2008, il est donc nécessaire de le remettre à jour. Suite à la convention signée avec le SDV17 (en date du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026), la commune peut demander au Syndicat Département de la Voirie de réaliser cette mission, comme prévu dans la convention (voir article 3-2-1 du document).

Considérant que la commune a une population de -1000 habitants ;

Considérant que le linéaire est de 30095m selon le dernier relevé du classement du 24 06 2008.

Considérant l'ancienneté du précédent tableau + de 10 ans ;

Considérant le tableau ci-dessous de l'annexe 2 de la convention,

Annexe n°2 : Tarification de la mission de diagnostic de voirie et de l'établissement du tableau de classement des voies				
Linéaire concerné	Strate de population	DIAGNOSTIC (Tarification forfaitaire)	TABLEAU DE CLASSEMENT ou REPERTOIRE COMMUNAUTAIRE (Tarification forfaitaire)	
			Ancienneté précédent tableau > 10 ans	Ancienneté précédent tableau ≤ 10 ans
Linéaire < 5 km	≤ 1000 habitants	600 €	800 €	400 €
	> 1000 habitants	1 000 €	1 000 €	600 €
5 km ≤ linéaire < 10 km	≤ 1000 habitants	800 €	1 000 €	600 €
	> 1000 habitants	1 600 €	1 200 €	800 €
10 km ≤ linéaire < 20 km	≤ 1000 habitants	1 200 €	1 200 €	800 €
	> 1000 habitants	2 000 €	1 400 €	1 000 €
20 km ≤ linéaire < 30 km	≤ 1000 habitants	1 400 €	1 400 €	1 000 €
	> 1000 habitants	2 600 €	1 600 €	1 200 €

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés du conseil municipal décident d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, l'assistance technique du Syndicat Départemental de la voirie

pour la mise à jour du tableau de classement des voies communales pour un montant estimé maximum de la prestation à 1600€.

Informations et questions diverses

- **Demande d'installation d'un panneau publicitaire**
Un particulier a sollicité l'autorisation d'installer un panneau publicitaire sur le mur de son habitation, située à l'entrée Est du bourg.
Décision : la demande est autorisée pour un seul panneau.
- **Recensement de la population 2027**
Le recensement de la population se déroulera du **20 janvier au 20 février 2027**. Les informations devront être saisies sur l'application **OMER** avant le **26 juin 2026**.
- **Chenilles processionnaires du pin**
Une proposition tarifaire de la société **FREDON** a été présentée pour l'intervention d'un technicien qualifié en vue de la lutte contre les chenilles processionnaires du pin, sur la période de **septembre à novembre**.
Décision : la proposition est refusée au vu du tarif proposé.
- **Remerciements**
Lecture des remerciements adressés par **La Maison Pop** pour la mise à disposition du site de Robinson lors de leur intervention en **mai 2026**.
- **Projet d'acquisition d'un tracteur communal**
M. PAGNOUX présente, à l'aide d'un diaporama, un projet d'acquisition d'un tracteur pour les services communaux. Le modèle **New Holland (2020)**, d'un montant de **50 000 € HT**, serait retenu sous réserve et attente d'autres propositions éventuelles. Il est également proposé d'équiper le tracteur **SAM** d'un chargeur et d'un godet pour un montant estimé à **13 000 €**.
Le choix devra être réalisé lors de la prochaine réunion du conseil municipal, en attente , d'une visite auprès du vendeur et de la recherche de solutions de financement.
- **Repas communal**
Le repas de la commune est fixé au **vendredi 3 juillet à 19 h 00**, à l'étang de Robinson avec l'aide de M. Mauget le gerant de la guinguette. Le repas reste offert à tous les habitants de la commune
Une participation financière est fixée à **20 €** pour les accompagnants, non résidant à la commune ;

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée pour le jeudi 23 juillet à 19 h.

La séance est levée à 23h00

Le secrétaire de séance
Mme PINEAU Laurence

Le Maire
M. Thierry CLEMENCEAU